



Le Maire de Poisat

à

Poisat, le 10 octobre 2018

Le Conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 08 octobre 2018 à 20 heures, salle du Conseil.

**Étaient présents** : M. Ludovic Bustos, Maire ; Mme Micheline Burgun, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, adjointes ; M. Paul de Saintignon, Mme Martine Donnet, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM. Éric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, M. Thierry Luciani, conseillers municipaux.

**Absents** : MM. Jean-Louis Minard et Claude Sirand, adjoints, et Mme Nelly Pugnale, conseillère municipale ;

**Pouvoirs** : M. Jean-Louis Minard pour Mme Micheline Burgun ;  
M. Claude Sirand pour M. Eric Arnol ;  
Mme Nelly Pugnale pour Mme Donnet ;

**Secrétaire de séance** : M. David Wager ;

En préambule de séance, M. Frédéric Lagut, chargé de mission à l'Agence Locale de l'Environnement et du Climat (ALEC), a présenté le bilan du Plan Air Energie Climat 2017 de la Commune.

Le compte rendu du Conseil municipal du 10 septembre 2018 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents avec trois pouvoirs de MM. Jean-Louis Minard et Claude Sirand, adjoints et de Mme Nelly Pugnale conseillère municipale.

### **RESSOURCES HUMAINES**

Présentés par Mme Micheline Burgun, adjointe déléguée,

- Les montants de rémunération des quatre agents recenseurs 2019 ;

### **FINANCES**

Présentés par M. Paul de Saintignon, conseiller municipal,

- L'admission en non-valeur de créances non recouvrées compte tenu de leur montant inférieur au seuil fixé par décret pour un montant total de 81.40 € ;
- Le versement d'une subvention de 400 € au *Collectif Indépendencia Pérou*, de 300 € au *Collectif Solidarité Internationale Eybens, Gières, Poisat, Venon*, et de 200 € à l'association des *Assistantes Maternelles Indépendantes* ;

## MARCHÉS PUBLICS

Présentées par M. Eric Arnol, conseiller municipal,

- L'attribution de deux marchés de mission de maîtrise d'œuvre, pour la mise en conformité avec les règles d'accessibilité des établissements recevant du public, du CSCS, avec le cabinet d'architecture COCONCEPT et l'espace Léo Lagrange, avec Alexandre MUCCI Architecte Mandataire. ;

## INFORMATION

- Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil de la signature :
  - D'une convention avec le *Cabinet Conseil Affaires Publiques, SEARL Avocats*, pour une consultation juridique.

Le Maire,  
Ludovic BUSTOS

